AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL

Le 25 février 2009.

PROGRAMME D'ACTIONS 2009

L'Amicale du Personnel Municipal, association de loi 1901, a pour but :

- de maintenir, en les resserrant, les liens d'amitié entre tout le Personnel Municipal ;

- d'organiser et de faire fonctionner toute institution d'entraide ou d'assistance susceptible d'être mise à leur disposition ;

- de susciter et de soutenir toutes initiatives culturelles et sportives ;

- de réaliser toutes les opérations mobilières et immobilières se rapportant à son objet.

L'Amicale peut exercer toutes activités propres à réaliser le but qu'elle s'est proposé, telles qu'organisation de fêtes, bals, réunions sportives, artistiques, culturelles, etc...

Elle est composée de sections diverses fonctionnant sous le contrôle du Conseil d'Administration.

=-=-=-=-=-=-=-=

Le nombre d'adhérents pris en compte au niveau de la Ville de METZ est de 2 975 au 1er novembre 2008, se décomposant ainsi :

- actifs : 1 850
- retraités : 1 125.

Le montant de la cotisation 2009 est de :

- 24 € pour les apprentis et les retraités
- 48 € pour les actifs.

=-=-=-=-=-=-=-=

L'Amicale intervient dans les domaines suivants :

ATTRIBUTION DE BONS-CADEAUX pour événements familiaux et professionnels

- Mariage, PACS : 125 €
- Noces d'or et de diamant : 125 €
- Naissance et adoption plénière : 125 €
- Accession à la propriété : 610 €
- Médailles et gratifications liées à l'ancienneté : de 118,20 € à 212,70 €
- Retraite : 150 €.

SECOURS EXCEPTIONNELS

- Pour enfant handicapé : 370 € ou 470 € (en fonction du taux de handicap)
- En cas de décès de l'amicaliste, de son conjoint ou d'un enfant à charge : 400 € pour un adulte , 200 € pour un enfant
- Aides exceptionnelles ponctuelles : dossiers instruits par le médiateur.

PRETS ET AVANCES

- Prêt exceptionnel de 80 € remboursable en 2 mensualités,
- Prêt de 540 €, sans intérêts, remboursable en 10 ou 12 mensualités,
- Avance sur frais médicaux : 50 % des frais, sur présentation d'un justificatif.

PARTICIPATIONS RESERVEES AUX AMICALISTES EN ACTIVITE

- Attribution, en liaison avec la D.R.H., de places de stationnement en centre-ville :

  . 57 emplacements au parking du Théâtre
  . 97 emplacements au parking St Marcel.

- Participation forfaitaire de 1,22 € par déjeuner pris dans certains foyers, restaurants ou cantines (Restaurant administratif Fabert, Foyer Carrefour, Foyer Mozart, Cantine des services techniques, rue Teilhard de Chardin, ...)

FETES ET MANIFESTATIONS

- Organisation de manifestations à l'intention des amicalistes : dîner dansant, fête d'été, soirées loto, tournois de football inter-services
- Fête de la Saint-Nicolas : remise de friandises aux enfants de 2 à 10 ans révolus (environ 850 enfants d'employés municipaux)
- Fête de Noël : jouet ou bon-cadeau + friandises + spectacle + goûter pour les enfants jusqu'à 13 ans révolus (environ 1 000 enfants d'employés municipaux)
- Spectacles gratuits pour enfants : séances de cinéma, théâtre, cirque.

COURS DE NATATION

Organisation, en collaboration avec le Service Jeunesse et Sports de la Ville de METZ, de cours de natation pour les enfants des amicalistes.

VACANCES

- Aide-vacances enfants (en fonction du quotient familial).
- Chèques-vacances avec ou sans participation de l'Amicale, en fonction du quotient familial (pour les actifs).

- Location des appartements de l'Amicale (5 au total) et de linéaires saisonniers.
- Conventions avec certains organismes de vacances pour offrir des réductions sur leurs offres–catalogues.
- Organisation de sorties (Disneyland, Astérix, Europa Park, à Paris, Troyes, Puy du Fou et Futuroscope ...) voyages (Egypte, Corfou et Argentine), séjours familles en été (LLoret de Mar et Rosas en Espagne, Montgenèvre et St Gilles Croix de Vie) et hiver (à Hyères et aux Arcs).

LOISIRS

Vente de billetterie à tarifs réduits pour certaines activités de loisirs (cinémas, parcs d'attractions, piscines, ...) ou culturelles.

VIE PRATIQUE

Tarifs réduits, sur présentation de la carte d'Amicale, auprès de certains prestataires.

SECTIONS

Accès aux activités des sections : artistes, couture, danses de salon, donneurs de sang, football, motocyclisme, pêche, pétanque, tennis.

PARTICIPATIONS RESERVÉES AUX AMICALISTES RETRAITÉS :

- Prime de fidélité : elle est servie aux amicalistes retraités, ainsi qu'aux ayants droits, sous certaines conditions. Elle fait référence au nombre d'années d'adhésion à l'Amicale. Son montant brut est de 11,72 € par annuité.
- Participation de 20 % sur les cotisations à la Mutuelle
- Aides-vacances retraités (en fonction du quotient familial).
- Organisation par la Section Retraités de goûters, sorties mensuelles et de trois séjours hors vacances scolaires.

=-=-=-=-=-=-=-=

En 2009, l'Amicale fête son 60ème anniversaire.

A cette occasion, une journée au Parc Walygator avec privatisation du parc à partir de 18 H 00, buffet et feu d'artifice sera organisée le samedi 6 juin au profit de tous les amicalistes.

Par ailleurs, chaque personne en situation d'adhérent au 31 décembre 2008 bénéficie d'un crédit de 60 € à utiliser, dans le courant de l'année 2009, sur une ou plusieurs activités de l'Amicale.

Le Président Général,

J. MICHEL